LE CONTEXTE GÉNÉALOGIQUE : UN APERÇU DE L'HISTOIRE DE L'IMMIGRATION CANADIENNE

ROBERT VINEBERG

Robert Vineberg est le président du conseil d'administration du Musée canadien de l'immigration au Pier 21 à Halifax. Sa carrière dans la fonction publique fédérale canadienne s'est étendue sur plus de 35 ans, dont 28 ans au sein du programme d'immigration, en service à l'étranger, à des postes politiques au siège national et, plus récemment, en tant que directeur général de la région des Prairies et des Territoires du Nord de Citoyenneté et Immigration Canada, à Winnipeg. Il a pris sa retraite de la fonction publique en 2008. M. Vineberg a écrit et publié plusieurs articles évalués par des pairs sur l'histoire de l'immigration et sur l'histoire militaire. Son livre, intitulé *Responding to Immigrants' Settlement Needs* (Répondre aux besoins des immigrants en matière d'établissement)*: The Canadian Experience* (Springer), a été publié en 2012. Il est président du conseil d'administration d'Immigration Research West, ancien président du conseil d'administration du Centre d'immigration du Manitoba, membre du conseil du Local Immigration Partnership Winnipeg et Senior Fellow de la Canada West Foundation. M. Vineberg est titulaire d'une licence en histoire de l'université de Toronto ainsi que d'une maîtrise en histoire canadienne et d'un diplôme d'études supérieures en administration publique, tous deux de l'université Carleton.

Note de la rédaction : L'histoire de l'immigration au Canada sert de toile de fond à des millions d'histoires personnelles et familiales qui sont le fruit de l'élan généalogique des Canadiens. Ici, l'un des principaux experts canadiens de l'histoire de l'immigration esquisse un aperçu du sujet qui remonte au 17e siècle.

OBJET

L'histoire et l'évolution des politiques et des programmes d'immigration canadiens, depuis le début de l'établissement des Européens jusqu'à nos jours, est un vaste sujet. Compte tenu de l'ampleur de

ce sujet, l'objectif de cet aperçu est de décrire les principaux développements de l'immigration canadienne à travers quatre périodes distinctes : Pré-Confédération ; de la Confédération à la Première Guerre mondiale ; de la Première Guerre mondiale à la fin de la Deuxième Guerre mondiale ; et de l'après-guerre à nos jours.

PRÉ-CONFÉDÉRATION

La migration vers le Canada a commencé au début des années 1600, mais à cette époque les volumes d'immigrants étaient relativement faibles. La Nouvelle-France et l'Acadie ont eu du mal à attirer des immigrants ; la population de l'Amérique du Nord française n'était que d'environ 60 000 personnes lorsqu'elle est tombée aux mains des Britanniques pendant la guerre de Sept Ans. L'Amérique du Nord britannique a connu sa première immigration importante après la Révolution américaine, lorsque les « Loyalistes de l'Empire-Uni » se sont enfuis au Canada. La migration de l'Europe vers l'Amérique du Nord n'a gagné en popularité qu'après la fin des guerres napoléoniennes. De la Révolution française en 1789 jusqu'à la défaite finale de Napoléon à Waterloo en 1815, l'Europe était embourbée dans le conflit.

Ce conflit, ainsi que le blocus du continent par la Royal Navy britannique, a également conduit à la guerre de 1812 en Amérique du Nord, car le blocus a entravé le commerce américain avec l'Europe. Les guerres continuelles ont mis à rude épreuve les effectifs militaires et aucune nation européenne ne souhaitait voir ses soldats potentiels émigrer au Canada, ou ailleurs.

La fin des guerres napoléoniennes a ouvert la voie à une émigration massive de l'Europe, car l'impératif militaire ne s'appliquait plus et le retrait des dépenses militaires des économies européennes a déclenché une récession économique à l'échelle du continent qui a créé un surplus de main-d'œuvre, dont grand nombre était prêt à chercher des débouchés dans le Nouveau Monde (Kelley et Trebilcock, 2010 : 45). Néanmoins, le nombre de personnes qui se rendaient en Amérique du Nord restait limité, car le voyage était long, coûteux et périlleux.

Au XIX^{e} siècle, les États-Unis ont attiré des immigrants de toute l'Europe tandis que, jusque dans les années 1890, le Canada ne cherchait que des immigrants du Royaume-Uni et les chiffres étaient faibles par rapport aux années suivantes, principalement en raison des coûts élevés du voyage et des risques encourus à l'époque des navires à voile. Une fois que les bateaux à vapeur firent leurs débuts dans le secteur du transport de passagers dans l'Atlantique Nord, la fiabilité augmenta et les coûts diminuèrent, ce qui entraîna une augmentation des migrations. Mais à cette époque, la plupart des immigrants choisissent les États-Unis. Le flux d'immigration vers les colonies britanniques d'Amérique du Nord demeura faible car l'Amérique du Nord britannique était un ensemble de petites colonies agraires, sans frontière occidentale.

DE LA CONFÉDÉRATION À LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE : LE PEUPLEMENT DU CANADA

En 1867, l'année de la Confédération canadienne, seuls 10 666 immigrants sont arrivés dans le nouveau pays. En 1870, le Canada a acquis les Territoires du Nord-Ouest (qui sont aujourd'hui le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et les trois territoires du nord) auprès de la Compagnie de la Baie d'Hudson et

le Canada a ainsi obtenu sa propre frontière occidentale vers laquelle il pourrait éventuellement attirer des colons. Les années de boom du début des années 1880 ont connu le pic du siècle avec l'entrée de 133 000 immigrants en 1883, mais dans l'ensemble, les chiffres étaient nettement inférieurs et, à cette époque, la plupart des immigrants ne s'aventuraient pas à l'ouest de l'Ontario.

En même temps, de nombreux Canadiens sont partis pour les États-Unis, ce qui a entraîné un solde migratoire négatif. Au cours du quart de siècle allant de 1870 à 1895, on a estimé que si 1,4 million d'immigrants sont entrés au Canada, 1,9 million de personnes ont quitté le Canada, principalement pour les États-Unis (Keenleyside, 1948 : 224). Avant 1885 et l'achèvement du chemin de fer du Canadien Pacifique, l'accès à l'Ouest canadien était extrêmement difficile par rapport au Midwest américain, qui était accessible à la fois par chemin de fer et par bateau via les Grands Lacs. Le climat américain était plus chaud et des terres libres étaient encore disponibles aux États-Unis. Les États-Unis étaient également beaucoup plus industrialisés que le Canada et l'industrie américaine était à la recherche de travailleurs, en Europe du Sud et en Italie, en particulier, mais aussi au Canada, notamment au Québec et dans les provinces maritimes, pour travailler dans les usines de la Nouvelle-Angleterre. Pendant ce temps, les Canadiens considéraient les villes américaines en plein essor comme corrompues et criminelles et voulaient décourager l'immigration vers les zones urbaines en général. En conséquence, le Canada a sollicité des agriculteurs souhaitant s'installer dans l'Ouest canadien, vaste mais largement dépeuplé, et n'a rien fait ou presque pour encourager l'immigration vers ses villes (New York Times, 1911).

Dans les années 1890, la position concurrentielle du Canada par rapport aux États-Unis a commencé à changer pour un certain nombre de raisons. L'arrivée du chemin de fer du Canadien Pacifique dans l'Ouest canadien a permis aux immigrants de se rendre directement dans les Prairies canadiennes sans avoir à faire un détour par les États-Unis où ils risquaient d'être incités à y rester. Les scientifiques canadiens ont également réussi à mettre au point de nouvelles souches de blé dont la durée de croissance était plus courte, ce qui rendait l'agriculture plus sûre au nord du 49e parallèle. Enfin, en 1890, les terres libres aux États-Unis avaient en grande partie disparu. Alors que le prix des terres s'envolait dans l'Ouest américain, 160 acres libres étaient encore disponibles au Canada pour les agriculteurs et les terres voisines pouvaient être achetées pour environ un dixième du prix en vigueur au sud de la frontière. Soudain, l'Ouest canadien était plus attrayant que l'Ouest américain. Mais il fallait que quelqu'un fasse passer le message (Vineberg 2015).

En 1896, le Parti Libéral de Wilfrid Laurier arrive au pouvoir et il nomme Clifford Sifton au poste de ministre de l'Intérieur. Sifton, né en Ontario, s'est installé dans l'ouest du Manitoba dans sa jeunesse et a fait fortune, principalement dans le domaine des journaux. En 1899, il déclare à la Chambre des Communes canadienne : « À mon avis le travail de l'immigration doit être fait de la même façon que la vente des produits ; dès que vous cessez les annonces et la propagande, le mouvement s'arrête. » (Canada 1899, colonne 1872). Sifton a donc dépensé des millions pour faire la publicité de *The Last Best West* auprès d'immigrants potentiels en Europe et aux États-Unis. En Europe, il changea la politique antérieure qui consistait à ne rechercher que des immigrants britanniques et commença à

promouvoir le Canada comme destination pour les Européens du Nord et du Centre. Ce changement a été controversé car beaucoup doutaient de la capacité des gens, apparemment si différents, à s'intégrer dans la société canadienne. En 1909, alors qu'il travaillait avec des immigrants du centre-ville de Winnipeg, J.S. Woodsworth écrivait :

> « Anglais et Russes, Français et Allemands, Autrichiens et Italiens, Japonais et Hindous – une multitude mixte, ils se voient déversés au Canada par une sorte de vague sans fin. Ils se débrouillent tout seuls et chacun cherche à se trouver un coin quelque part. Mais comment souder cette masse hétérogène en un seul peuple ? » (Woodsworth, 1909 : 203)

Sifton n'a pas fait de publicité en Europe du Sud car, au Canada, on avait le sentiment que les États-Unis subissaient le préjudice d'une immigration massive en provenance de pays comme l'Italie et la Grèce. Aux États-Unis, Sifton a ciblé à la fois les Américains et les Canadiens de deuxième et troisième générations qui s'étaient installés aux États-Unis au début du siècle.

Pour attirer les gens au Canada, Sifton a également investi massivement dans l'expansion des infrastructures destinées à aider les immigrants à s'installer avec succès au Canada, contrairement à l'approche américaine qui consistait à laisser les immigrants à eux-mêmes. Dans tout le Canada, en particulier dans l'Ouest, Sifton a développé le système des « foyers d'immigration » pour fournir un abri temporaire aux immigrants, à leur arrivée et en route vers leur destination. En 1911, il y avait plus de 50 foyers d'immigration au Canada, principalement dans les provinces des Prairies. Ces installations symbolisaient l'engagement du Canada envers le concept d'offrir un véritable soutien aux immigrants plutôt que de simplement « les laisser à leur sort » (Vineberg, 2012 : 69-71).

Les dernières années du XIX^{e} siècle ont été marquées par de grands changements en Amérique du Nord en raison de l'immigration. Tant aux États-Unis qu'au Canada, une main-d'œuvre massive était nécessaire pour construire les chemins de fer transcontinentaux et d'autres infrastructures. Les employeurs ont répondu à la demande en important de la main-d'œuvre étrangère en provenance d'Asie, principalement de Chine. Les Chinois sont venus dans l'espoir de gagner suffisamment d'argent pour rentrer chez eux et y vivre confortablement, mais les bas salaires ne leur permettaient pas d'économiser suffisamment pour rentrer chez eux ou faire venir leur famille. Entre-temps, le ressentiment et les attitudes de supériorité ont alimenté les mouvements anti-chinois tant au Canada qu'aux États-Unis. Les États-Unis ont été les premiers à agir, en adoptant en 1882 une loi visant à empêcher les travailleurs chinois d'immigrer au pays (Hutchinson, 1981 : 430). Le Canada a fait de même en 1885, en adoptant une loi sur l'immigration chinoise qui imposait une taxe d'entrée de 50 dollars à tous les immigrants chinois (Canada, 1885). Cette décision n'était pas le fruit du hasard. À cette époque, les chemins de fer étaient en grande partie construits et on n'avait plus besoin de main-d'œuvre chinoise. Les gouvernements américain et canadien ont donc cédé à l'opinion publique anti-chinoise sur leurs côtes occidentales (Goutor, 2007). Le gouvernement américain a renouvelé sa législation sur l'exclusion des Chinois à plusieurs reprises au cours du demi-siècle suivant, tandis que le Canada a augmenté sa taxe d'entrée, d'abord à 100 dollars

en 1900, puis à 500 dollars en 1903 ; et, en 1923, le Canada a exclu presque entièrement l'immigration chinoise (Canada, 1923). Les deux pays ont également imposé des restrictions aux immigrants japonais, sud-asiatiques et aux autres non blancs.

Les économies nord-américaines étaient fortes à l'aube du XX^{e} siècle et les États-Unis et le Canada étaient de plus en plus considérés comme des terres promises. Les schémas d'immigration en Amérique du Nord, qui pendant la majeure partie du XIX^{e} siècle avaient favorisé les États-Unis par un facteur de dix à un ou plus, étaient en train de changer. La promotion de l'immigration au Canada et l'attrait des terres gratuites attirent davantage d'immigrants, ce qui porte le nombre d'immigrants canadiens à plus de 400 000 en 1913, tandis que l'immigration aux États-Unis reste dans une fourchette de 800 000 à 1,3 million de 1903 à 1914. Enfin, l'immigration au Canada représentant un tiers de l'immigration aux États-Unis, le Canada devenait une destination de plus en plus attrayante. En proportion de sa population, le Canada, qui comptait moins de 8 millions d'habitants en 1913, accueillait plus de cinq pour cent de sa population, tandis que les États-Unis, beaucoup plus grands, avec une population de 97 millions d'habitants la même année, n'accueillaient qu'un peu plus d'un pour cent de leur population.

En outre, le Canada est devenu de plus en plus attrayant pour les Américains et les Européens qui avaient initialement immigré aux États-Unis. De 1890 à 1914, environ 1,25 million de personnes ont émigré des États-Unis vers le Canada (Sharp, 1950 : 286). Au cours des deux décennies de 1896 à 1914, plus de 3 millions de personnes sont venues au Canada alors que seulement 1,3 million en sont reparties (Keenleyside, 1948 : 225). Pour la première fois dans l'histoire du Canada, le solde migratoire a été fortement positif et, bien que l'essentiel de la croissance ait eu lieu dans l'Ouest canadien, les gens de métier et autres, y compris les domestiques, ont contribué à l'urbanisation croissante du Canada.

GUERRE, PAIX ET GUERRE À NOUVEAU : 1914-1945

Avec l'avènement de la Première Guerre mondiale, l'Atlantique Nord n'est plus un lieu sûr pour les navires à passagers et l'immigration s'effondre. Bien que l'immigration outre-Atlantique soit revenue à des niveaux plus élevés au milieu des années 1920, les volumes annuels étaient environ la moitié de ce que le Canada avait reçu au cours de la décennie précédant la guerre. La nature des marchés du travail a changé de façon spectaculaire à la suite de la guerre. Avec un très grand nombre d'hommes combattant en Europe, l'industrie s'est tournée vers les femmes pour occuper les postes laissés vacants par les militaires et pour pourvoir les nouveaux emplois dans les usines qui produisaient des armes et des munitions pour l'effort de guerre. À la fin de la guerre, les militaires de retour au pays représentaient un surplus de main-d'œuvre qui devait être absorbé par l'économie. Par conséquent, le Canada a décidé qu'il était dans son intérêt de mettre fin à la période dite « d'immigration ouverte » qui a précédé la guerre.

Le Canada a adopté un « système de préférence » en vertu duquel les immigrants sont confrontés à divers degrés de difficultés pour être admis au Canada. Les plus favorisés étaient les sujets britanniques du Royaume-Uni, de Terre-Neuve (qui n'a rejoint le Canada qu'en 1949), d'Irlande, d'Australie, de Nouvelle-Zélande et d'Afrique du Sud, ainsi que les citoyens américains, qui pouvaient tous entrer au Canada à condition de pouvoir subvenir à leurs

besoins jusqu'à ce qu'ils trouvent un emploi. Les agriculteurs et les domestiques bénéficiaient d'une subvention ou d'un prêt de voyage équivalant à une réduction de 90 % sur le prix du billet de paquebot et de train entre Liverpool et Winnipeg. La deuxième préférence était accordée aux personnes originaires des pays d'Europe du Nord et de Scandinavie, qui pouvaient entrer librement au Canada au même titre que les Britanniques et les Américains, mais sans subvention de voyage. La troisième préférence s'appliquait aux citoyens des pays d'Europe centrale et du Sud, qui ne pouvaient entrer au Canada que s'ils étaient travailleurs agricoles, domestiques ou proches parents de résidents canadiens. Tout autre travailleur devait obtenir un permis spécial délivré par le ministre de l'immigration. Le quatrième groupe de préférence comprenait le reste du monde, et l'admission était limitée à ceux dont l'employeur ou le parent potentiel au Canada pouvait obtenir un permis ministériel (Kelley et Trebilcock, 2010 : 192). La *Loi de l'immigration* de 1919 (Canada 1919) comprenait également de nouvelles dispositions contre la sédition, compte tenu de la crainte du communisme qui s'est manifestée à la suite de la révolution bolchevique en Russie et de la grève générale de Winnipeg. Il faudra attendre presque quatre décennies avant que le Canada n'élimine de ses politiques d'immigration la discrimination fondée sur l'origine nationale et la race.

Plus tard dans la décennie, l'économie canadienne s'est redressée et, jusqu'en 1929, le pays a accueilli un nombre relativement important de personnes. Cependant, alors que le monde glissait vers la Grande Dépression, le gouvernement a publié un décret le 21 mars 1931 qui interdisait effectivement toute immigration sauf celle du groupe le plus favorisé mentionné plus haut, disposant de moyens suffisants pour subvenir à ses besoins, ainsi que des épouses (mais pas des maris) et des enfants de moins de 18 ans d'un parrain qui était résident canadien (Canada, 1931). L'immigration au Canada est passée de 105 000 en 1930 à moins de 21 000 en 1932, et les chiffres sont restés faibles tout au long de la dépression et de la Seconde Guerre mondiale.

Les dispositions limitant l'immigration tout au long de cette période ont également été utilisées par le Canada, ainsi que par les États-Unis, pour justifier le refus d'admettre des réfugiés, en particulier des Juifs fuyant l'Allemagne nazie. Cela reflétait, une fois de plus, les fortes pratiques discriminatoires inhérentes aux politiques d'immigration nord-américaines de cette période qui ont eu des conséquences si tragiques (Bernard, 1950 : 33 et Kelley et Trebilcock, 2010 : 256-261).

DE 1947 À NOS JOURS : ÉVOLUTION VERS UN PROGRAMME D'IMMIGRATION INCLUSIF

Après la fin de la guerre, le Canada a supprimé les interdictions législatives relatives à l'immigration chinoise. La Chine avait été un partenaire allié dans la guerre contre le Japon et il semblait inapproprié d'interdire toute immigration en provenance de Chine. Le 14 mai 1947, le Canada a abrogé sa *Loi de l'immigration chinoise* (Canada, 1947-2). L'abrogation des interdictions n'a cependant pas conduit à une immigration ouverte aux Chinois et aux autres nationalités asiatiques et africaines. Le Canada a imposé de minuscules quotas d'immigration en provenance de ces pays, outre le fait de permettre le parrainage des conjoints et des enfants.

En 1947, le premier ministre canadien, William Lyon Mackenzie King, déclare au Parlement que

« L'ensemble de la population du Canada ne désire pas qu'une immigration massive modifie de façon fondamentale le caractère ethnique de notre population. » (Canada 1947-1, 2633). Toutefois, dans cette même déclaration, King a énoncé les principes de notre programme d'immigration – des principes qui s'appliquent encore aujourd'hui :

1. L'immigration doit se faire à des niveaux élevés, conformes mais non supérieurs à la capacité d'absorption du Canada ;

2. Les immigrants économiques devraient être soumis à un système de sélection ;

3. Les citoyens canadiens et les résidents légaux devraient pouvoir parrainer des membres de leur famille proche ;

4. Le Canada a l'obligation envers la communauté mondiale d'accueillir des réfugiés ; et,

5. Les immigrants économiques doivent apporter avec-eux des moyens suffisants pour soutenir à leurs besoins dès leur arrivée.

Le Canada est devenu plus confiant en tant que nation grâce à sa contribution massive à l'effort de guerre et à son industrialisation rapide pendant la guerre. Les initiatives en matière de politique d'immigration ont également été accompagnées par la *Loi sur la citoyenneté* de 1947 – établissant une citoyenneté canadienne unique et tout à fait distincte de la nationalité britannique.

Ce n'est que dans les années 1960 lors du mouvement pour les droits civils aux États-Unis et les préoccupations concernant l'apartheid en Afrique du Sud, ainsi que la pression internationale pour que tous les pays respectent l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'homme (Nations unies, 1948 : article 2), que le Canada est poussé à mettre en œuvre des changements dans ses politiques d'immigration. Le Canada a agi trois ans avant les États-Unis et dix ans avant l'Australie, en adoptant un décret au début de 1962 (Canada 1962) permettant à toute personne, quelle que soit sa race ou sa nationalité, de faire une demande d'immigration (Hawkins, 1988 : 125).

Tout en permettant aux résidents canadiens de parrainer des membres de leur famille proche, le Canada a mis davantage l'accent sur la sélection de travailleurs qualifiés afin d'améliorer le marché du travail canadien. Ce système a été officialisé par l'introduction d'un « système de pointage » en 1967 pour sélectionner les travailleurs qualifiés de manière plus objective. (Canada 1967). Les critères d'admission attribuaient un total de 100 points en fonction de l'éducation du demandeur, de ses qualités personnelles, de la demande pour sa profession, de son niveau de compétence, de son âge, de sa connaissance de l'anglais ou du français, de la demande de main-d'œuvre dans la région du pays où il était destiné, de la présence d'un parent au Canada et du fait qu'il avait ou non un emploi attitré. Le système de points a été modifié à plusieurs reprises au fil des ans et comprend maintenant le processus d'entrée express, mais il reste l'outil de sélection clé pour le Canada.

La participation des provinces à la sélection des immigrants au Canada est un des éléments distinctifs de la politique d'immigration canadienne. Pour des raisons linguistiques et démographiques, la province du Québec a conclu une série d'accords

fédéraux-provinciaux qui ont abouti, en 1991, à une pleine autorité sur la sélection des immigrants économiques destinés au Québec. Plus tard dans les années 1990, d'autres provinces, en particulier dans l'Ouest canadien, ont également cherché à participer davantage aux processus de sélection. Le résultat a été l'élaboration du Programme des candidats des provinces (PCP) qui permet aux provinces de sélectionner un nombre prédéterminé d'immigrants afin de répondre aux besoins uniques des différents marchés de travail provinciaux et territoriaux (Vineberg, 2011 : 30, 31, 36-38). Au cours des vingt années qui se sont écoulées depuis la création du PCP, le nombre d'immigrants sélectionnés par les provinces est monté à 67 800 dans le cadre du Plan 2020 sur les niveaux d'immigration, représentant 35 % de l'objectif de 195 800 immigrants économiques et 20 % de l'objectif global fixé à 341 000. (Canada 2020a) Le PCP a surtout permis aux trois provinces des Prairies, à savoir le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta, d'en tirer un bénéfice considérable, en faisant passer leur immigration de 15 762 (9,0 % du total national) en 1998 (Citoyenneté et Immigration Canada 2004 : 38 39) à 80 878 (27,3 % du total national) en 2016 (Canada 2020b).

Le Canada finance aussi activement des programmes d'orientation, d'aide à l'emploi et de formation linguistique pour aider à l'établissement des immigrants. Le gouvernement fédéral du Canada dépense actuellement environ un milliard de dollars par an pour ces programmes (Vineberg (2012). Au Canada, bien que ces programmes soient financés par le gouvernement, ils sont principalement réalisés par des organismes communautaires sans but lucratif, ce qui constitue une approche particulière pour aider les nouveaux arrivants dans le processus d'intégration (Richmond et Shields, 2005).

CONCLUSION

Au cours des quatre derniers siècles, l'immigration a reflété les besoins, les ambitions et les préjugés du gouvernement et de la population du Canada. À l'époque des colonies françaises et britanniques, les immigrants n'étaient recherchés que dans la « mère patrie ». Après la Confédération, les horizons du Canada se sont élargis pour inclure la plupart de l'Europe et des États-Unis comme sources d'immigrants, mais ils considéraient les migrants du reste du monde comme indésirables. Enfin, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la politique d'immigration canadienne et l'attitude de la plupart des Canadiens ont ouvert le Canada au monde. Cela a facilité la croissance d'un Canada moderne et cosmopolite. À l'avenir, avec la baisse du taux de natalité des Canadiens, l'immigration sera de plus en plus la clé de la prospérité du Canada.

RÉFÉRENCES

Bernard, William S. (1950) *American Immigration Policy - a reappraisal*. Port Washington, NY : Kennikat Press (reedited in 1969).

Canada (1885) *Loi sur l'immigration chinoise*, 48-49 Vict. Chap. 71.

Canada (1899) *Débats de la Chambre des communes*, 27 juillet 1899.

Canada (1919) *Loi modifiant la Loi sur l'immigration*, 9-10, George V. Chap. 25.

Canada (1923) *Loi concernant l'immigration chinoise*. 13-14 George V, Chap. 38.

Canada (1931) *Décret du conseil PC 1931-0695*, 21 mars 1931.

Canada (1947) *Débats de la Chambre des communes*, 1947, tome 3, le 1er mai, 1947.

Canada (1947-2) *Loi modifiant la Loi de l'immigration et abrogeant la Loi de l'immigration chinoise*. 11 George VI Chap. 19.

Canada (1962) *Décret C.P. 1962-0086*, 18 janvier 1962

Canada (1967) *Décret C.P. 1967-1616*, 16 août 1967.

Canada (2020a) Immigration, réfugiés et citoyenneté Canada, « Informations supplémentaires 2020-2022 Plan des niveaux d'immigration » www.canada.ca/en/immigration-refugees-citizenship/news/notices/supplementary-immigration-levels-2020.html (consulté le 30 mars 2020).

Canada (2020b) Gouvernement du Canada, Gouvernement ouvert, « Faits et chiffres 2017: Aperçu de l'immigration - Résidents permanents ». https://open.canada.ca/data/en/dataset/082f05ba-e333-4132-ba42-72828d95200b (consulté le 20 mars 2020).

Citoyenneté et Immigration Canada (2004) Faits et chiffres 2003. Ottawa : Travaux publics et Services gouvernementaux.

Goutor, David. (2007) « *Constructing the 'Great Menace' : Canadian Labour's Opposition to Asian Immigration* », 1880-1914. *Canadian Historical Review* 88(4) : 549-576.

Hawkins, Freda. (1988) *Canada and Immigration - Public Policy and Public Concern*, 2nd edition. Kingston and Montreal: McGill-Queen's University Press.

Hutchinson, E.P. (1981) *Legislative History of American Immigration Policy 1798-1965*. Philadelphia: University of Pennsylvania Press.

Keenleyside, Hugh L. (1948) « *Canadian Immigration Policy* ». *International Journal* 3(3) : 222-238.

Kelley, Ninette et Trebilcock, Michael (2010) *The Making of the Mosaic - A History of Canadian Immigration Policy*. Toronto: University of Toronto Press.

New York Times (1911) « *Bruce Walker, Autocrat of Canada's Immigrants* ». October 15, 1911.

Richmond, Ted et Shields, John. (2005) « *NGO-Government Relations and Immigrant Services: Contradictions and Challenges* ». *Journal of International Migration and Integration*, Vol. 6, No. 3/4, Summer/Fall; 513-526.

Sharp. Paul F. (1950) « *When Our West Moved North* ». *The American Historical Review* 55(2) : 286-300.

Vineberg, Robert (2011) « *History of Federal-Provincial Relations in Canadian Immigration and Integration* ». In John Biles, Meyer Burstien, James Frideres, Erin Tolley, & Robert Vineberg (eds.) *Integration and Inclusion of Minorities across Canada*, pp. 17-43. Montréal et Kingston: McGill-Queen's University Press.

Vineberg, Robert (2012) « *Responding to Immigrant's Settlement Needs: The Canadian Experience* ». Dordrecht: Springer.

Vineberg, Robert (2015) « *Two centuries of immigration to North America* » dans *Immigrant Experiences in North America*, Harald Bauder et John Shields, eds., Toronto: Canadian Scholars' Press, 2015. (Note : l'auteur s'est largement inspiré de ce chapitre pour rédiger cet article).

Nations unies (1948) *Déclaration universelle des droits de l'homme*.

Woodsworth, J.S. (1909) *Strangers Within Our Gates, or Coming Canadians*. 2nd Edition, Toronto: Methodist Mission Rooms.